

1. Membres

Tout membre masculin du Golf Club Villars (GCV), avec handicap, âgé de 50 ans, ayant déposé une demande d'admission, est considéré comme faisant partie de la Section «Seniors».

Seuls les membres qui se sont acquittés de la cotisation annuelle bénéficient des activités de la Section.

Les membres d'honneur sont élus par l'AG, sur proposition du Comité. Ils sont dispensés du paiement des cotisations.

2. Comité

Le comité est composé de 6 à 8 membres. Les fonctions sont : président, capitaine, trésorier, organisateur des sorties, organisateur du ravitaillement, responsable du site internet de la Section, membres adjoints.

Tous sont élus pour une durée d'une année par les membres de la Section lors de l'AG et à la majorité des voix des membres présents.

Le Comité désigne l'un de ses membres comme délégué auprès du Comité du Club.

Décisions

Les décisions sont prises, quel que soit le nombre des membres présents, à la majorité absolue des voix, pour autant que la majorité des membres du Comité soit présente ; en cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Président

Le Président est chargé de la communication avec les Sections Seniors des autres Clubs, l'ASGS et le Capitaine régional, en collaboration avec le Capitaine de la Section.

Il représente la Section auprès du Comité et de la Direction du GVC.

Il convoque les membres pour l'AG, prépare l'ordre du jour et préside les débats.

Capitaine

Le Capitaine assume toutes les responsabilités sportives de la Section.

Il élabore le calendrier des activités de la Section en collaboration avec la direction du GCV.

Il représente la Section aux réunions de la Commission sportive du GCV, ainsi qu'à l'ASGS.

Il organise les repas pour les rencontres à Villars et négocie les prix des repas avec le restaurateur. Il peut déléguer cette mission à un autre membre du Comité.

Trésorier

Le Trésorier est en charge de la fortune de la Section et des mouvements d'entrées et de sorties ainsi que de la gestion de la liste des membres.

Il établit les comptes annuels et le budget. Ces documents sont remis aux membres lors de l'AG. Les comptes sont soumis annuellement aux vérificateurs.

Il se charge des rappels des cotisations.

Organisateur des sorties

Il planifie les destinations et les dates, et prend en charge l'organisation.

Organisateur du ravitaillement

Il se charge de l'achat des victuailles et les dispose au chalet n°10.

Responsable du site internet de la Section

Il gère le site internet de la Section en collaboration avec le directeur du GCV.

Membres adjoints

D'éventuels autres membres du Comité sont disponibles pour des tâches particulières ou ponctuelles.

3. Assemblée générale (AG)

L'AG se tient annuellement, en fin de saison golfique. La convocation est adressée aux membres de la Section avec l'ordre du jour, au moins 15 jours à l'avance.

L'AG fixe les cotisations annuelles et la redevance ponctuelle des participants aux rencontres pour l'année en cours.

L'AG élit le Comité de la Section pour une année, ainsi que deux vérificateurs des comptes et un suppléant.

Décisions

Les décisions sont prises, quel que soit le nombre des membres présents, à la majorité absolue des voix ; en cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

4. Compétitions

La Section organise les rencontres du jeudi, les compétitions amicales avec les autres Sections du GC et avec les Sections Seniors des clubs partenaires, ainsi que le championnat des Seniors.

Déroulement des compétitions :

Calendrier : Le programme des activités des Seniors est élaboré par le Capitaine et envoyé aux membres au début de saison. En outre, il figure au tableau d'affichage, sur le site des Seniors et est également intégré dans le calendrier du GCV. Ce programme est susceptible de modification en cours de saison.

Inscriptions : Les participants s'inscrivent sur la liste affichée au tableau « Seniors » ou par Internet. Les détails pertinents sont indiqués au tableau d'affichage, tels que formule de jeu, sponsor, départs, repas, tenue vestimentaire, etc. Les délais d'inscriptions figurent au tableau des « Seniors » pour chaque événement.

Départs : Les heures de départs sont accessibles sur www.golfsuisse.ch. Les participants se retrouvent prêts à jouer à l'heure indiquée. En cas de météo incertaine, le Capitaine, en accord avec la Direction et les clubs invités, décide du déroulement ou non de la compétition.

Tenue : Lors des rencontres interclubs, les participants portent un polo avec logo du Club sur le parcours, ainsi que chemise et pull logotés pour la partie récréative.

Etiquette : Les joueurs se conforment aux règles de l'étiquette du Royal & Ancient Golf Club de St-Andrews.

5. Divers

Pour les cas non prévus par le présent document, le règlement du GCV et ses statuts font foi.

Ce règlement est adopté par l'assemblée générale de la Section Seniors du GCV du 3 octobre 2019. Il est modifiable en tout temps.

Jean-Pierre Holzmann
Président

Bernard Chenevière
Capitaine

Villars, le 3 octobre 2019